



La socialisation économique des petits fonctionnaires : pistes de recherche à partir de l'exemple de familles de facteurs des Trente Glorieuses

Marie Cartier

► To cite this version:

Marie Cartier. La socialisation économique des petits fonctionnaires : pistes de recherche à partir de l'exemple de familles de facteurs des Trente Glorieuses . Congrès de l'Association Française de Sociologie, Association Française de Sociologie, Feb 2004, Villetaneuse, France. halshs-01336966

HAL Id: halshs-01336966

<https://shs.hal.science/halshs-01336966>

Submitted on 24 Jun 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Marie Cartier

Communication pour l'atelier « sociologie économique » (rtf 12) congrès de l'AFS
Villetaneuse, 24-27 février 2004.

La socialisation économique des petits fonctionnaires : pistes de recherche à partir de l'exemple de familles de facteurs des Trente Glorieuses

Le revenu ne suffit pas à déterminer les pratiques de consommation : Halbwachs l'a montré, en constatant notamment qu'à composition et revenu égaux la structure des budgets des ouvriers et des employés était différente, ces derniers dépensant davantage pour leur logement¹. Il suggérait ainsi que les comportements économiques des familles ont des déterminants sociaux multiples sans toutefois identifier ceux-ci d'une façon précise et proposait une interprétation des différences observées largement critiquée depuis². Pour comprendre les pratiques de consommation et de gestion budgétaire, il faut tenir compte de la socialisation familiale d'origine et des trajectoires scolaires et professionnelles, pourvoyeuses de manières de voir et de faire, de techniques de contrôle et de calcul³. Il est d'autres ressorts encore, tels les désirs et les projets inscrits dans des relations conjugales plus ou moins conflictuelles ou solidaires⁴, tels les normes diffusées par les institutions bancaires et fiscales ou les institutions chargées de réprimer les délits de non-paiement, tels les incitations à la consommation portées par le marketing⁵. Ainsi la socialisation économique est-elle un phénomène complexe dont l'étude nécessite d'observer les acteurs à des moments différents de leurs itinéraires et sur des scènes différentes de leur existence quotidienne, dont l'étude nécessite également de croiser l'analyse des familles et celle des institutions qui les encadrent.

On mettra en évidence l'importance de l'institution postale comme espace de socialisation à certains usages de l'argent. Pour le reste, il s'agit uniquement de suggérer en quoi une génération particulière de petits fonctionnaires, les facteurs recrutés pendant les Trente Glorieuses, constitue une population intéressante à étudier pour approfondir la connaissance du processus de socialisation économique.

¹ M. Halbwachs, *La classe ouvrière et les niveaux de vie*, Paris, Alcan, 1912.

² Voir par exemple sur la question des pratiques ouvrières du logement P.H. Chombart de Lauwe, *La vie quotidienne des familles ouvrières*, Paris, CNRS, 1956 et C. Baudelot, R. Establet, *Maurice Halbwachs. Consommation et société*, Paris, PUF, 1994.

³ B. Lahire, *Tableaux de famille*, Hautes Etudes/ Gallimard-Le Seuil, 1995, p. 23 et R. Hoggart, *33 Newport Street. Autobiographie d'un intellectuel issu des classes populaires anglaises*, Hautes Etudes/Gallimard/ Le Seuil, 1991.

⁴ O. Schwartz met en évidence cette importance des désirs et des projets forgés dans différentes relations conjugales à partir de l'exemple de deux couples ouvriers aux revenus similaires dont les comportements en matière d'accès à la propriété du logement divergent. L'importance de la socialisation familiale d'origine apparaît également à travers les conduites ascétiques héritées de l'éthos ouvrier traditionnel ou le rapport aux institutions protectives des enfants de mineurs. O. Schwartz, *Le monde privé des ouvriers. Hommes et femmes du Nord*, PUF, 1990.

⁵ F. Weber, « Práticas econômicas e formas ordinárias de cálculo », *Mana. Estudos de Antropologia Social*, 8 (2), oct. 2002, p. 151-182.

Dans le cadre d'une recherche socio-historique consacrée à la condition sociale des facteurs⁶, salariés d'exécution de la Poste, dans la seconde moitié du XXème siècle, on a montré que les générations de facteurs recrutées dans la période des Trente Glorieuses, d'origine rurale, paysanne et/ou ouvrière, ont choisi la sécurité de revenus réguliers mais faibles (par comparaison avec les salaires des ouvriers des grandes entreprises). Face à cette main-d'œuvre peu sélectionnée et volatile⁷, l'administration des PTT a mis en œuvre une gestion combinant assistance, discipline et tolérance vis-à-vis des pratiques destinées à compléter de faibles traitements.

En s'appuyant tout à la fois sur des sources institutionnelles et sur des entretiens approfondis, on évoquera les pratiques en matière d'économie domestique de ces petits fonctionnaires après avoir évoqué leur situation financière, puis les normes et dispositifs institutionnels en matière d'usages de l'argent.

I. Des revenus modestes dans une période d'essor de la consommation populaire

La condition sociale des petits fonctionnaires, avantageuse et enviée dans le passé, se dévalorise durant la période des Trente Glorieuses. Les observateurs de l'époque le soulignent : « Avec la dévalorisation relative des traitements de la fonction publique et l'extension au secteur privé des avantages sociaux autrefois réservés au secteur public (retraites, congés, assurances), le petit fonctionnaire tend à faire figure de déshérité plutôt que de privilégié par rapport à la majeure partie de la classe ouvrière »⁸. Entre 1958 et 1974, le pouvoir d'achat du salaire horaire ouvrier augmente de 4,3 % par an et, s'il ne double pas, il s'en faut de peu, avec une augmentation de 88 %. L'évolution des salaires de 1955 à 1975 est plus favorable aux ouvriers qu'aux fonctionnaires⁹. Au début des années 1970, alors qu'un OS de la Régie Renault peut gagner environ 1800 FF sur la base de 40 heures, de très nombreux postiers ne touchent un traitement que de 1 500 FF (toutes primes comprises¹⁰). La généralisation de la mensualisation en 1970 et les politiques sociales développées dans les grandes entreprises, à la suite de la mise en place des comités d'entreprise en 1945, contribuent à sécuriser le statut professionnel des ouvriers qui se trouve pratiquement aligné sur celui des employés¹¹. Tout au long de cette période, la condition salariale longtemps synonyme de précarité, s'améliore et se stabilise.

Les facteurs bénéficient d'une augmentation régulière de leur rémunération au fil de l'ancienneté, mais celle-ci s'effectue au bas de l'échelle indiciaire de la fonction publique, en dessous de l'indice 200. La faiblesse du salaire de facteur des PTT est bien mise en évidence

⁶ M. Cartier *Des facteurs et leurs tournées. Une élite populaire dans la France de la seconde moitié du XXème siècle*, thèse de doctorat de sociologie, EHESS, 2002 et M. Cartier *Des facteurs et leurs tournées. Un service public au quotidien*, La Découverte, 2003.

⁷ Phénomènes avérés par l'étude des archives de concours et des archives de personnel. Voir M. Cartier, thèse cit.

⁸ J.-F. KESSLER, « Les origines sociales des fonctionnaires », J.-M. AUBY et al., *Traité de science administrative*, Mouton & Cie, 1966, p. 354.

⁹ A. PROST, « Le temps de la prospérité », *Puissance et faiblesse de la France industrielle XIX^e-XX^e siècle*, Paris, Seuil, 1997, p. 229 et p. 248.

¹⁰ J.-F. NOËL, *Les Postiers, la Grève et le Service public*, Paris, Maspéro, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1977, p. 168.

¹¹ R. CASTEL, *Les Métamorphoses de la question sociale*, Paris, Fayard, 1995, p. 369.

dans cet extrait d'entretien avec Lucien. Né à Mauldre, en région parisienne, en 1924, doté d'un CEP, il devient facteur auxiliaire pendant la guerre puis est titularisé en 1948, année de son mariage avec Denise, qui démissionne alors de son emploi au Ministère de la guerre. Elle compare ici la rémunération à laquelle elle a renoncé avec celle de son mari facteur à la fin des années 1940 :

« Denise : — Heureusement qu'on avait ça (en parlant de l'argent des calendriers) parce que le salaire des PTT hein ! Merci bien ! Quand je me suis mariée, je gagnais 14 000 francs au ministère de la Guerre et... Je ne lui avais jamais demandé (*à son mari, le montant de sa paye*). J'avais pas osé. Vous savez, on n'était pas libre comme sont les jeunes maintenant. Alors moi, j'osais pas lui demander. Alors on s'est marié, j'ai donné ma démission du ministère de la Guerre, la plus grande bêtise que j'ai faite ! M'enfin c'est pas grave. Et puis je suis venue avec lui à Mauldre et quand... On s'est marié le 2 octobre 1948. Alors, il me dit : « Tiens voilà ma paye », (s'adressant à son mari) Oui, ta mère te l'avait pas gardée ce jour là ? Alors ben je lui dis : « C'est pour ta quinzaine ? » Il me dit « Ben ça va pas ! On est payé au mois ! ». Il avait 12 000 !

C'est pour ça que vous me disiez que les salaires aux PTT, ils étaient bas...

Denise — Ah, affreux, affreux...

Lucien — C'était le plus bas de tout.

Denise — Vraiment, on n'avait pas grand-chose, aucun avantage. On n'a même pas eu ce qu'on appelle un timbre gratuit. Là, on a quand même... On paye pas l'abonnement du téléphone. Mais à l'époque on n'avait rien, rien. »

Le niveau de vie des facteurs ne s'améliore guère durant les années 1950 et 1960. Un préposé stagiaire qui vient d'être nommé dans une ville de Seine et Marne, compare en 1965 devant le Conseil central de discipline pour « détournement de fonds ». Il reconnaît avoir conservé les fonds de deux mandats et répond ainsi à la question de savoir ce qui a pu le pousser à ces actes :

Ma femme étant toujours malade des nerfs et elle attend un bébé, vu qu'avec une paie de 610,00 francs je ne mange pas de viande tous les jours. Depuis le mois de mai, je n'ai pas eu d'alloc. logement et j'ai un loyer de 180,00 francs, sans compter les charges. J'ai vu, croyez-le bien, ma femme avoir dans son porte-monnaie 1,00 franc huit jours avant la paie. Quand je suis arrivé ici, je n'avais rien comme meuble. Monsieur le Receveur m'avait trouvé un logement dans la rue de Paris à 250,00 francs par mois, c'était un meublé. Quand j'ai eu le HLM, il a fallu acheter tout. Ce n'est pas marrant de commencer la vie sans rien. Les économies sont nulles. Nous ne pouvons pas et aujourd'hui le 8 novembre 1965 ma femme a 50,00 francs dans son porte-monnaie¹².

Il y a, à coup sûr, dans ces propos une mise en scène de la pauvreté destinée à apitoyer les membres du Conseil de discipline. Mais si on les compare à ceux d'autres facteurs, se dessine le même tableau d'une condition matérielle précaire.

Pour apprécier d'une façon plus juste les revenus de ces petits fonctionnaires, il faudrait prendre en compte également la contribution de leurs épouses. Dans le cadre de notre recherche qui a consisté d'abord en une monographie d'un groupe professionnel, nous avons raisonné sur des individus davantage que sur des couples et nous n'avons pas exploré de façon systématique la trajectoire professionnelle des épouses des facteurs. A l'occasion des entretiens, nous avons rencontré tout à la fois des trajectoires discontinues (interruption de

¹² Source : 527 rapports disciplinaires.

l'activité professionnelle salariée pendant la période où le soin des enfants requiert un important travail domestique) et des trajectoires continues.

II. Normes et dispositifs institutionnels en matière d'usages de l'argent

Depuis les années 1980, les facteurs tout comme d'autres salariés d'exécution des entreprises privées et des services publics sont de plus en plus soumis aux exigences du nouveau management : du dynamisme au sens commercial, il s'agit de se mobiliser au service de l'entreprise La Poste, confrontée à une vive concurrence. Durant les Trente Glorieuses, c'était surtout les exigences morales traditionnellement requises des fonctionnaires d'État qui étaient mises en avant. D'autant plus sans doute que le recrutement était alors peu sélectif, l'emploi de facteur en région parisienne attirant très peu de candidats. L'extension du contrôle professionnel à la vie privée est explicitement mentionnée dans l'*Instruction générale sur le service des PTT* de 1959 consacrée à la discipline. En tant que « serviteur de l'État », le fonctionnaire des PTT doit faire preuve d'« honorabilité » et de « dignité » dans sa vie privée¹³. Du début des années 1950 jusqu'au début des années 1980, ces exigences morales ont pesé d'un poids particulier sur les facteurs qui réalisaient beaucoup d'opérations à caractère financier (c'est notamment une époque où le mandat payé à domicile est très utilisé), transportaient d'importantes sommes d'argent « hors de la vue des chefs » et représentaient l'État dans les rues des villes et des villages.

Dans le contexte de cette entreprise de moralisation d'hommes recrutés dans le monde rural, ouvrier et/ou paysan et dotés du CEP, il s'agit d'explorer le contenu des normes diffusées par l'institution postale en matière d'usages de l'argent ainsi que les dispositifs destinés à assurer leur intériorisation.

A. La « probité » : des normes en matière d'usage de l'argent

Des diverses normes comportementales attendues des facteurs, la « probité » est celle qui s'impose avec le plus de rigueur dans les faits. Elle ne se résume pas à l'interdiction de prélever l'argent des mandats destinés aux usagers. Elle désigne aussi un rapport à l'argent et un modèle de gestion domestique. L'extension large de cette norme repose sur la conviction des gestionnaires de l'administration des PTT selon laquelle les détournements de fonds s'expliqueraient en partie par les difficultés de gestion de leur budget que connaissent à cette époque les agents d'exécution. Les termes de la circulaire du 20 décembre 1954 adressée par le ministère aux chefs de service des PTT sont éloquents.

L'examen des dossiers soumis ces derniers temps au Conseil Central de Discipline, montre que les malversations commises trouvent parfois leur origine dans les difficultés pécuniaires qu'éprouvent certains agents après avoir contracté des engagements excédant leurs capacités de paiement. Cette tendance à faire des achats inconsidérés, ne répondant pas aux nécessités de la vie courante, semble imputable, en partie, à la généralisation des ventes à crédit et au fait qu'en raison précisément du degré de solvabilité qui s'attache à leur qualité de fonctionnaire, les agents de la Fonction publique sont très fréquemment sollicités par les démarcheurs et placiers en tous genres [...] La présente circulaire qui

répond d'ailleurs aux préoccupations souvent exprimées par les représentants du personnel siégeant au Conseil Central de Discipline, ne doit pas être interprétée comme une condamnation de toutes les opérations de crédit. En effet, autant sont critiquables les fonctionnaires qui se laissent aller à s'endetter pour des motifs futiles ou inavouables, autant sont à encourager ceux qui font appel au crédit pour se procurer un appartement ou pour améliorer leurs conditions de logement ou même de confort, dès l'instant où ils savent proportionner leurs obligations à leurs moyens de remboursements¹⁴

Les difficultés financières que connaissent certains agents ne sont pas rapportées à la limitation objective de leurs ressources, mais à un défaut de rationalité et à un manque d'autonomie. La critique d'une gestion « irrationnelle » s'accompagne de l'incitation à une gestion « raisonnable ». L'acquisition et l'entretien du logement doit être préféré à tout autre achat (l'archétype de l'achat « futile » étant le téléviseur). La gestion doit privilégier le calcul, la prévision et l'épargne. Ces propos de S. Salon, secrétaire du conseil central de discipline dans les années 1960 et auteur d'une thèse sur la « délinquance dans la fonction publique » reprennent les sempiternelles accusations d'« imprévoyance », d'« imprudence » et d'« inconscience ». Ils visent non seulement l'agent des PTT mais aussi sa femme.

« Le recours systématique à l'emprunt constitue une pratique dangereuse à laquelle certains fonctionnaires n'hésitent pas à recourir en vue de satisfaire leur désir de posséder immédiatement certains biens considérés désormais comme indispensables. Le sentiment d'envie et une propagande habile fondée notamment sur la sécurité de l'emploi dont bénéficient les fonctionnaires, font perdre à certains toute prudence. Ainsi, on a pu voir des fonctionnaires d'un rang modeste acquérir simultanément poste de télévision, réfrigérateur et voiture luxueuse (...) Face à de multiples échéances, le fonctionnaire imprévoyant se voit contraint de recourir à de nouveaux emprunts et, en cas d'impossibilité à des détournements qui le tirent momentanément d'embarras. Si l'endettement excessif relève souvent d'une véritable inconscience ou d'une incapacité manifeste à gérer un budget, parfois, le fonctionnaire n'est pas directement responsable de la situation critique dans laquelle il se trouve placé. On a, maintes fois, remarqué l'influence néfaste de certaines épouses qui, animées d'un sentiment de jalousie à l'égard de ménages plus fortunés, n'hésitent pas à mener un train de vie incompatible avec les ressources dont dispose leur mari. »¹⁵

Ce haut fonctionnaire de l'administration centrale porte sur les postiers d'exécution un regard empreint d'un moralisme de classe moyenne. Tout rapport à l'argent non orienté par l'esprit de calcul, la prévision et l'épargne ne peut qu'être dépourvu de toute logique. La contradiction qui veut que des « biens considérés désormais comme indispensables » (télévision, réfrigérateur, voiture) ne le soient pas pour des « fonctionnaires d'un rang modeste » ne se dissimule même pas. Ceux-ci doivent d'abord rester à leur place. Fonctionnaires « de rang modeste », ils ont un devoir d'ascétisme : ils doivent différer et planifier la satisfaction de leurs désirs à l'heure où s'installe la société de consommation. Rarement retenus comme griefs par le conseil central de discipline, les reproches relatifs au style de vie domestique, apparaissent dans le détail des rapports d'enquête. Au même titre

¹³ *Instruction générale sur le service des Postes, Télégraphes et Téléphones, fascicule PJ, Personnel-Discipline*, Direction du personnel, 8^e bureau, discipline, Paris, Imprimerie nationale, 1959, p. 9-10.

¹⁴ Circulaire n° 140 du 20 décembre 1954, secrétariat d'État aux PTT, direction du personnel 8^e bureau discipline.

¹⁵ S. Salon, *Délinquance et répression disciplinaire dans la Fonction publique*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1969, p. 186.

qu'un détournement de fonds, certains comportements domestiques et en particulier les dettes constituent des fautes contre la « probité »¹⁶.

En 1962, Roland Berstein, préposé à la distribution en Lorraine, depuis 17 ans aux PTT, comparaît au conseil central de discipline pour « intempérance, mauvais service, insolence envers son receveur, indiscipline caractérisée et absences irrégulières ». Dans l'exposé des faits établi par le directeur départemental, le 10 mars 1962, apparaissent ces reproches supplémentaires concernant sa vie domestique :

« M. Bernstein est père de 6 jeunes enfants. Une nouvelle naissance est imminente. La rumeur publique accuse son épouse d'inconduite notoire. Celle-ci est actuellement hospitalisée à B. Il n'est pas douteux, dans ces conditions, que Bernstein préfère l'ambiance des cafés à celle de son intérieur. Depuis le 29-08-1961, son traitement est frappé de cinq oppositions pour un montant total de 4357,75 nouveaux francs. Trois de ces oppositions concernent des fournitures mobilières, vestimentaires ou alimentaires. »

En 1963, Jean Audibert, préposé à la distribution dans le Sud-Est de la France, depuis 12 ans dans l'administration est révoqué pour « mauvais service persistante, incidents graves avec le public, insubordination, comportement privé portant atteinte au bon renom du personnel de l'administration ». L'exposé des faits qui lui sont reprochés, rédigé par le directeur départemental des PTT en octobre 1962, comporte un paragraphe intitulé « immoralité foncière ». Le préposé aurait reconnu avoir contracté de nombreuses dettes. A la question de savoir comment il allait les régler, il aurait répondu : « Je ne veux pas me mettre voleur pour payer mes dettes ». Le directeur départemental note qu'il a « abandonné » sa femme et ses trois enfants pour vivre avec une femme qui a elle-même quitté son mari et ses huit enfants ».

Raymond Verck, préposé en région parisienne, est marié et père de 4 enfants. En 1969, il a 12 années d'ancienneté administrative et a été jeune facteur pendant 4 ans. Sans aucun antécédent disciplinaire, il comparaît devant le conseil central de discipline pour un détournement de fonds par faux acquit. Voici ce que son receveur note sur une minute de lettre jointe au rapport disciplinaire : « Il est possible que l'intempérance soit cause de ses malversations, non pas tant peut-être pour les dépenses qu'elle lui occasionnait que par l'oblitération de tout son sens moral et l'abdication de toute volonté de redressement. Les besoins de sa nombreuse famille, la mauvaise gestion ménagère, le manque d'entente des parents, les mauvaises fréquentations expliquent sans doute son attitude (il doit deux loyers et a émis des chèques sans provision pour la somme de 1166,74 F). Il a pourtant été pendant 16 ans un préposé exemplaire, très apprécié des usagers ».

527 rapports disciplinaires

Par delà l'absence de dettes, l'exigence d'une gestion domestique « raisonnable » renvoie aussi aux normes de la restriction des naissances et de la stabilité du couple dans le cadre du mariage. Si une gestion domestique jugée « irrationnelle » favorise l'accusation de manque de « probité », une gestion domestique jugée « raisonnable », peut, à l'inverse, constituer une « circonstance atténuante » en cas de détournement de fonds.

¹⁶ En vue de garantir l'anonymat des intéressés et conformément à la législation sur les archives, les noms de personne sont entièrement fictifs et les noms de lieux ont également été modifiés.

A. Berthier, est préposé conducteur dans une petite commune du Centre de la France, marié et père de 5 enfants, il est depuis 6 ans dans l'administration des PTT quand il comparaît en 1972 devant le conseil central de discipline pour « rétention momentanée de fonds par faux acquit de mandats, rétention momentanée de fonds sur commissions confiées par les usagers ». Le directeur départemental présente cette « circonstance atténuante » : « Monsieur Berthier a fait construire un logement de type V pour loger sa famille dans de très bonnes conditions. Il ne semble pas avoir employé l'argent à des fins personnelles ». Le directeur régional souligne quant à lui la responsabilité de la receveuse qui « aurait du alerter les services administratifs au sujet des difficultés financières du préposé ».

527 rapports disciplinaires

Tout comme l'endettement, le jeu paraît symboliser aux yeux de l'institution l'emblème d'une gestion domestique « irrationnelle ». L'usage des fonds détournés pour « jouer aux courses » apparaît de façon récurrente au fil des rapports consultés. Selon S. Salon, « la passion du jeu est une fois sur trois environ à l'origine des malversations constatées »¹⁷. La stigmatisation du jeu comme celle d'une gestion domestique « irrationnelle » participent de la dénonciation de pratiques populaires et d'une obsession moralisatrice. Après avoir rappelé que « le jeu est immoral » même s'il n'est pas considéré comme une faute disciplinaire, S. Salon décrit la présence d'une « passion du jeu » chez les fonctionnaires des PTT et son caractère « dangereux » : possibilité d'investir des « sommes très modiques », emprise de la « tentation d'investir des sommes de plus en plus importantes », endettement pour compenser les pertes « à l'insu de l'épouse » et détournements de fonds¹⁸.

B. Des dispositifs de socialisation divers : chefs, conseils, assistance

Comment l'administration s'y prend elle pour diffuser ces normes en matière d'usage de l'argent et les faire intérioriser aux agents ? On peut évoquer d'abord le système de contrôle disciplinaire avec ses enquêtes administratives et ses assemblées rituelles, avec ses sanctions et ses exclusions dont les extraits de rapports présentés ci-dessus donnent un aperçu. Ces procédures disciplinaires fonctionnent non seulement comme un moyen de sanction contre tel ou tel individu, mais aussi comme un rappel des exigences associées au rôle de fonctionnaire à l'intention du collectif des agents des PTT. Mais il s'agit là, si l'on peut dire d'un dispositif exceptionnel.

Dans la vie quotidienne de travail, il existe d'autres dispositifs tels les reproches verbaux que les chefs adressent aux agents (les archives n'en gardent pas la trace), mais aussi les demandes d'explication qui requièrent une réponse écrite des agents. A l'occasion de la consultation d'un millier de dossiers de personnel de postiers, on a pu constater que des demandes d'explication pouvaient être adressées à des agents ayant des dettes, émettant des chèques sans provision ou encore omettant de payer leurs impôts. Ces dispositifs plus informels et moins visibles contribuent aussi à valoriser une gestion domestique « raisonnable » marquée par le calcul et l'épargne et à dévaloriser la consommation et l'endettement.

¹⁷ S. Salon, op. cit., p. 186-187.

¹⁸ Ibid.

Durant les années 1950 et 1960, le rôle de « guide moral » fait partie des attributions officielles des receveurs, personnel chargé de gérer les bureaux de poste et, notamment, d'encadrer les facteurs. Invités à exercer leur autorité avec bienveillance et humanité, les receveurs sont invités à tenir compte de la vie « extra-professionnelle » des agents : « L'emprise des situations extra-professionnelles se répercute souvent jusque dans le travail : un mari séparé de sa femme faute de logement, souffre de son isolement ; un agent accablé de charges financières ou familiales, se décourage ; un sportif qui s'entraîne trop intensément se fatigue »¹⁹. Pour asseoir son autorité, le receveur doit « connaître le personnel » : « Les conversations le fixeront sur le milieu extérieur où évolue chaque personne et sur les répercussions éventuelles de ce milieu sur le travail ». Le rôle moral esquissé par ces *Conseils* se retrouve dans cette description du rôle du receveur parue en 1964 dans une revue postale de la région parisienne. L' « accueil des débutants » est présenté comme une tâche essentielle des receveurs. Ces derniers ont en la matière une « grande responsabilité morale » qu'il s'agisse de surveiller leurs fréquentations ou bien leur gestion domestique. Les receveurs et, secondairement, le personnel d'encadrement intermédiaire sont invités à se substituer aux parents et à exercer une autorité entremêlant surveillance et éducation.

« La plupart des familles ont exprimé le vœu que les fréquentations des débutants soient surveillées dans toute la mesure du possible ; pour si délicate que soit cette surveillance, il est évident qu'exercée avec tact, elle ne peut avoir que des résultats heureux, tant pour le personnel que pour l'Administration. La modicité des traitements de début, liée à une mauvaise orientation des dépenses, peut être à l'origine de malversations ultérieures. Il convient de tout mettre en œuvre, dès le début, pour orienter les jeunes agents sur la bonne voie.(...) L'aide morale s'adresse avant tout aux agents débutants : il est souhaitable qu'ils retrouvent au niveau du bureau, soit auprès du Receveur, soit auprès du cadre de maîtrise, ce rôle de conseiller joué jusqu'ici par les parents et qui leur manque brusquement. Il faut leur signaler l'existence des foyers, des bibliothèques, ainsi que toutes les activités culturelles et sportives qu'ils sont susceptibles de trouver au sein de l'administration. Pour les agents plus anciens, le Receveur doit intervenir chaque fois qu'une situation familiale ou morale difficile est décelée. Quelques conseils du chef d'établissement peuvent apporter le réconfort moral indispensable pour surmonter une période difficile. »²⁰

Dans l'Après-guerre, ce rôle de « guide moral » des receveurs s'exerce en relation avec le service social des PTT qui se développe²¹. Les difficultés de recrutement à partir du milieu des années 1950 et l'instabilité du personnel en région parisienne, perçue comme un effet du « déracinement », renforcent encore les préoccupations sociales de l'administration. A partir de 1959, l'administration multiplie également les initiatives destinées à favoriser le logement des agents²². Les receveurs aident leurs agents à se loger et à se nourrir dans les grandes villes. Ils organisent des tombolas et des sorties avec le personnel et participent à la création des cantines et des foyers PTT. Certains d'entre eux gèrent les sections

¹⁹ Ibid. p. 21.

²⁰ « Le receveur, représentant local de l'administration », *Bulletin de liaison de l'Inspection principale*, juin 1964, p.10.

²¹ Le service social des PTT, apparu dans l'Entre-deux-guerres est organisé en 1944 et les assistantes sociales des PTT sont dotées d'un statut en 1959. Rattachées à la Direction du Personnel, elles sont au nombre de douze pour la région parisienne en 1957 et de quinze en 1960. « Connaissez-vous les assistantes sociales de la direction ? », *Bulletin de liaison de l'Inspection Principale*, octobre 1964, p. 4.

départementales de la Mutuelle Générale des PTT créée en 1945. Dans les années 1960, l'administration des PTT se montre particulièrement préoccupée par les conditions de vie des agents nommés en région parisienne : faiblesse des rémunérations par rapport au coût de la vie, absence d'équipements collectifs (cantines, coopératives, foyers-dortoirs) en grande banlieue, difficultés pécuniaires obligeant l'épouse à travailler « au détriment de la vie familiale et de l'éducation des enfants ». Les « cas sociaux » seraient « plus nombreux et plus graves » en région parisienne qu'en province, d'où le rôle « très important » imparti aux receveurs « sur le plan des relations humaines » : « Il ne faut pas manquer de signaler toutes les possibilités qui sont offertes par le Service Social de la Direction : depuis des secours d'extrême urgence jusqu'aux aides matérielles diverses pour l'équipement mobilier, l'amélioration de l'habitat, ou l'achat d'un appartement »²³.

Le rôle social imparti aux receveurs s'appuie sur les dispositifs d'aide financière que l'administration des PTT propose dans le cadre de son service social. Ces dispositifs favorisent et légitiment la prise en compte et en charge de la vie personnelle et domestique des agents. Le receveur est par exemple invité à alerter l'assistante sociale « dès qu'il saura qu'un agent est embarrassé par une difficulté justifiant un secours pécuniaire ou éprouvé par une maladie, voir un malheur familial »²⁴. Afin de créer un « climat favorable » au moment de l'accueil des débutants, il est invité à « engager avec le nouvel agent une conversation au cours de laquelle il s'informera de la situation familiale, des études et des aspirations du jeune débutant. Si au cours de la conversation, un cas social est décelé, une assistante sociale de la direction pourra être alertée immédiatement »²⁵. Les receveurs doivent ainsi collaborer avec les assistantes sociales des PTT dont le nombre et les missions se développent. Leur rôle principal est de « conseiller les agents des PTT ». Plus précisément, il s'agit de les assister dans la constitution des dossiers de demandes de logements ou de prêts et d'intervenir aussi lors des « urgences » (maladie des enfants, absence inopinée) en se rendant dans les foyers où sont logés les agents²⁶. A travers le logement en foyer PTT, les agents s'exposent ainsi aux jugements et aux conseils de l'administration. En accord avec la volonté d'encourager une gestion domestique « raisonnable », les aides pécuniaires accordées par l'administration sont soumises à conditions. Les dépenses invoquées doivent avoir un « caractère obligatoire et indispensable » et un « intérêt direct, certain et immédiat pour les demandeurs ». Elles doivent être « raisonnablement proportionnées à leurs ressources normales ». L'administration refuse d'attribuer des aides pour des « dépenses tendant à la satisfaction de besoins superflus ou ne présentant pas un caractère de première nécessité (automobile, télévision, par exemple)²⁷ ».

L'étude de la nature et des critères de ces aides accordées par l'administration devrait permettre d'étayer l'analyse tant du côté des normes diffusées par les PTT que du côté des pratiques des agents.

III. Les pratiques économiques des facteurs vues à travers des entretiens

²² M. Bussière, « Le problème du logement dans les PTT », *Revue des Postes et Télécommunications de France*, septembre-octobre 1963, n°5, pp. 10-35.

²³ « Le receveur, représentant local de l'administration », art. cit., p.11.

²⁴ *Conseils...*, cit., p. 24.

²⁵ « Le receveur, représentant local de l'administration », art. cit., p.11.

²⁶ « Connaissez-vous les assistantes sociales de la direction », *Bulletin de liaison de l'Inspection Principale*, octobre 1964, p. 7.

²⁷ Instruction du 18 novembre 1970, secrétariat d'État aux PTT, direction du personnel.

A. Refus des dettes, esprit de calcul, valorisation du logement

A l'occasion des entretiens à domicile avec des facteurs retraités, il est apparu que le refus des dettes orientait leurs pratiques économiques. Est-ce le fruit de la socialisation familiale ou plutôt celui de la socialisation administrative ? Le dispositif d'enquête adopté ne permet pas de le dire. Au bout de deux heures environ, Denise s'est mise à participer à l'entretien et a évoqué un épisode passé sous silence par son mari : la perte d'une somme d'argent importante à l'occasion de la tournée. Elle évoque ici les enquêtes administratives auxquelles ils furent alors exposés.

Et puis il y a eu des enquêtes. Ah ben vous savez ! (*avec indignation*) On a même été chez les commerçants voir si on n'avait pas des dettes ! Ça ça m'a... Des enquêtes de moralité, pour voir si c'est pas lui qu'avait détourné dix mille francs ! Je me rappelle, ils avaient été voir Armelle (une commerçante) et puis elle : « Je te les ai reçus ! » qu'elle a dit. « Mais vous les connaissez pas ces gens-là, la pauvre femme elle se priverait de n'importe quoi pour ses gosses ! Et venir me dire qu'il aurait pu détourner dix mille francs, non mais foutez-moi le camp ! ». Elle dit : « Qu'est-ce que je leur ai passé ! ». Et puis il y a eu enquête de moralité et puis ils sont venus. Heureusement qu'on n'a jamais eu de dettes et pis qu'on n'a jamais fait de crédit ! Ils sont venus voir si on n'avait pas des dettes, ils ont questionné les commerçants, les collègues, c'était affreux, affreux ! »

Le refus de l'endettement que Denise affiche ici avec insistance renvoie à des pratiques réelles. Le couple a acheté comptant le pavillon où ils vivent aujourd'hui après avoir épargné toute leur vie et été locataires en HLM. Cette disposition économique que Denise relie aussi à son éducation n'a pu qu'être renforcée par le soupçon que l'administration faisait peser sur l'ensemble de ses agents manipulant des sommes d'argent importantes et les enquêtes de voisinage qu'elle mettait en œuvre. Le récit que font Lucien et Denise des pratiques de gestion du budget familial évoque une vie sur le fil dont la stabilité n'était assurée que par une économie domestique rigoureuse consistant à répartir d'avance le salaire de Lucien dans cinq enveloppes destinées chacune aux dépenses hebdomadaires et à n'emporter avec soi qu'une somme réduite lors des courses.

« Et est-ce que vous vous souvenez du montant de votre premier traitement de facteur ?

Lucien : — Ouh la la la, je sais que ma pauvre femme elle avait sa petite enveloppe et suivant le mois y avait 5 enveloppes ou des fois y en avait 6, alors fallait partager...

Comment ça 5 ou 6 enveloppes ?

Lucien : — Ben elle mettait par les semaines, elle dépensait ça en tant de semaines. Elle coupait la poire en 5, si y avait un peu de plus, c'était en cas de pépin.

Denise : — Alors c'est pareil je partais au marché, j'ai pas honte de le dire parce que je dois rien à personne, je mettais mes 5 francs pour le tripier, mes 18 centimes pour le boulanger et puis le reste qui restait dans mon porte-monnaie, c'était à moi à me débrouiller pour acheter ce qui fallait. Je remontais raide comme un passe-lacet, mais on avait quand même à manger ce qui fallait, des tranches de cœur et des tranches de foie. On s'en est toujours sorti pour ça. »

La pratique de l'épargne en vue d'accéder à la propriété du logement apparaît aussi dans l'entretien avec Louis, ancien ouvrier chaudronnier originaire du sud de la France

devenu facteur en région parisienne en 1964. Louis a d'abord vécu en location pendant trois ans avec sa femme, femme de ménage dans une maison de retraite, et leurs deux enfants dans un appartement situé au premier étage d'un pavillon. C'est en 1970 qu'ils ont acheté la maison où ils vivent encore aujourd'hui : elle était vieille et peu confortable²⁸. Plus tard, ils ont également acheté une autre maison dans l'Hérault. Comme il le rappelle dans cet entretien, cet accès à la propriété a été rendu possible par les deux salaires du couple, par l'argent retiré des calendriers, par des pratiques d'auto-construction, de bricolage et surtout de calcul et d'économies. Louis m'explique que la femme d'un de ses amis rencontrée à l'occasion de sa tournée de facteur, lui reproche de « rouler dans une vieille voiture » et d'être « radin ». Il explique aussi qu'il devait entretenir de bonnes relations avec les clients en vue, notamment, de se présenter en fin d'année avec le calendrier ce qui l'a empêché de s'investir davantage dans les grèves et le militantisme syndical (il est adhérent de la CGT).

C'est-à-dire que, avec ma femme, on avait quand même deux payes, ma femme et moi, mais c'était des petites payes... Ma femme avait quand même le treizième mois et puis moi j'avais ma fin d'année ce qui compensait bien. Bon à l'époque, ça permettait de doubler le mois hein, quand même les calendriers. En net, donc c'est pas négligeable, vous comptez deux mois en plus dans l'année, c'est pas négligeable hein ! Et alors finalement, on avait deux payes, mais en fait on avait cet investissement de maison et puis après on avait eu une vieille maison dans le midi que voilà (me montre un dessin accroché au mur). Là-bas on avait investi et puis on avait investi là. Là-bas, elle coûtait pas grand-chose, m'enfin à l'époque quand on l'a achetée, elle coûtait la valeur d'une voiture. Alors...

Et puis après c'est des travaux aussi, c'est des frais...

Un peu... Pas beaucoup. Je bricolais en descendant et puis comme c'est pour les vacances, on a besoin de moins.

Comme le suggère l'exemple de Louis, les pratiques de rationalisation des dépenses s'accompagnent aussi de pratiques populaires traditionnelles qui permettent, en dehors de l'économie marchande, d'améliorer ses revenus.

B. Compléter ses revenus : bricoles, second emploi, pourboires...

Les entretiens avec des facteurs retraités suggère la pratique, très développée dans cette période où les traitements étaient bas, d'activités complémentaires qui permettent de « s'en sortir » (par exemple faire du bois, convoyer des bestiaux, retaper des logements mais aussi récolter des dons en nature ou en argent des usagers, jardiner). Ces activités ne sont pas toujours avouées par les enquêtés par crainte de l'accusation de « travail au noir » ou de « double emploi ». Certains parlent de façon évasive de « bricoles ». Louis n'évoque ces activités complémentaires qu'au bout de plusieurs heures d'entretien. Dès le début de sa carrière, il a travaillé en plus de son travail de facteur (gardiennage, travaux d'entretien,

²⁸ Les trajectoires résidentielles de ces petits fonctionnaires s'inscrivent dans un large mouvement de diffusion de la propriété populaire porté par les politiques conduites depuis l'après-guerre jusqu'au début des années 1980 : presqu'un ouvrier sur deux est propriétaire de son logement à la fin des années 1980. G. GROUX, C. LEVY, *La Possession ouvrière, du taudis à la propriété (XIX^e-XX^e siècle)*, Paris, Éditions de l'Atelier, 1993, p. 10.

« petits jardins »), mais il en parle de façon confuse et préfère surtout rappeler que les chefs aussi travaillaient en dehors de la Poste.

Et est-ce que vous utilisiez vos après-midi d'une façon particulière ou... vous aviez le temps...

A l'époque on travaillait l'après-midi, je vous l'ai pas dit, mais on prenait de 15 h à 17 h à peu près. Donc on travaillait jusqu'à midi, parfois avant et puis l'après-midi, on retournait de 15 h à 17 h, mais on tournait pour pas grand chose (...) Bon c'est vrai qu'à ce moment-là, il y avait une grosse propriété, des fois entre 14 h et 15 h, j'allais tondre des pelouses et après 17 h j'allais terminer, quand c'était la saison. Ça c'était pour arrondir un peu la fin de mois hein. Je me rappelle à l'époque, y en a un dans mes débuts, il devait me donner 3 francs de l'heure, ça vous dit rien ? Faites la comparaison en 64, 65... Et puis une fois je dis : « Et ben dis donc pépère là-bas, je vais gratter son jardin et caetera... » et alors un autre m'avait donné 4 ou 5 francs... Alors j'avais fini par lui dire parce que ça faisait un ou deux ans que je me faisais gratter... C'était pas continuellement hein, c'était de temps en temps comme ça parce qu'il était un peu âgé et il avait trouvé facilité... Sinon... Enfin si... Une fois, la première année où j'ai débuté, en octobre je me trouvais contraint de prendre des congés, une semaine. Alors, j'avais pas les moyens de rentrer dans le midi chez mes parents. Alors je suis resté là, je me suis fait embaucher par un gars qui faisait sa maison, et puis je me suis claqué le dos là avec une pelle à jeter de la terre, dans un puits. Et puis j'avais monté des sacs de ciment que j'avais pas l'habitude, sur le dos, à l'étage. Alors le gars il me dit... Il me traitait de « fainéant » ! Je m'étais claqué le dos, j'avais mal. Je lui dis : « Ecoutez bon, je reviendrai pas demain hein, dans l'état où je suis. » Il m'avait engueulé. Voilà c'est des petits trucs, mais y en a beaucoup qui faisaient beaucoup d'autres choses, moi je connaissais des chefs qui faisaient de l'assurance en dehors. »

Cet extrait de l'entretien avec Lucien rappelle la division sexuelle des rôles en matière de gestion domestique que l'on a rencontrée chez tous ces couples de facteurs : c'est l'épouse qui gère l'argent de la famille. Il suggère aussi combien l'argent retiré des calendriers constituait une nécessité économique. On y voit aussi s'y exprimer un fort sentiment d'honorabilité qui se traduit par la honte d' « aller à l'aumône ».

Et est-ce que vous faisiez les calendriers ?

Ah oui, oh mais alors là, ça c'était la mort, ça, c'était la mort...

Pourquoi ?

Parce que quand je les recevais, je me disais : « Oh mon dieu, va falloir que je me promène encore, que j'aille encore à l'aumône là ! » Alors des fois, ma femme me disait : « Tu sais, ça va être la semaine où il y a... », toutes les réductions-là, pour les trucs-là, le commercial... Elle me disait : « Faut que t'y ailles maintenant parce qu'après les gens ils n'auront plus de sous ! » (rires) Et puis : « Tu sais plus vite ce sera fait, plus vite tu seras débarrassé. » Alors tous les ans c'était la même comédie. Alors des fois je me disais : « Allez j'en emporte quelques-uns et on va en faire ce soir. » Ou alors je partais, et si le premier était bon, j'disais : « Bon, je vais continuer », si le... « Ah, tu ne peux pas passer demain ? La fin de la semaine, j'ai pas la paye. » Parce qu'à ce moment-là, y en avait qu'étaient pas encore payés ou qu'étaient payés à la semaine. Alors il dit : « Tu pourras passer demain ». La première porte qui se referme derrière moi... J'essayais d'en faire un ou deux, puis je disais : « Allez, je rentre à la maison ! » Alors ma femme disait : « C'est tout ce que t'as ? », je dis : « Ben oui, ils n'avaient pas de sous, alors. » Alors, il y a des

fois, il y en avait : « Ah ben écoute, choisis-en un et tu me le paieras quand tu voudras. » Alors, il y a des fois ça allait bien, puis il y a des fois, ils y pensaient plus et moi non plus ! (rires) Ça m'est arrivé de passer deux fois chez le même client, alors il me dit : « Ben dis donc, t'es passé la semaine dernière », alors je dis : « Merde, lequel qui... »

Un autre facteur, affecté au service de la distribution des paquets dans une ville moyenne de région parisienne à partir de 1953, raconte s'être acheté une voiture en conservant régulièrement l'argent reçu en pourboire.

« Il a été une période... On avait du travail... Ça a commencé la Redoute, les Trois Suisses. Alors à l'époque, je faisais une heure de rabiot tous les jours, mais je n'ai jamais réclamé parce que ça me faisait des pourboires. Je ne devrais pas dire ça, parce que c'est enregistré mais... Ça ne fait rien. Pendant quatre ans, j'ai gardé tous mes pourboires, c'est-à-dire... si j'achetais une baguette de pain, je ne prenais pas sur mes pourboires, quand j'allais boire mon café... Tous les soirs, je mettais ça dans une boîte... la monnaie... après je changeais. Eh bien, en quatre ans, je me suis payé une voiture (avec fierté). C'était une 404 à l'époque. C'était déjà une voiture qui coûtait à l'époque... C'était en anciens francs, un million ancien. Mais enfin après... Après ça a diminué, ça a été une période... »

La socialisation administrative et la condition de petit fonctionnaire ne signifient pas l'abandon d'une disposition au « travail à côté » et d'une morale de l'activité attestée par les enquêtes en milieu ouvrier²⁹ probablement héritées de la socialisation familiale et rendues nécessaires par la limitation objective des ressources.

En guise de conclusion : une coexistence de dispositions hétérogènes ?

Les petits fonctionnaires des Trente Glorieuses constituent donc une population intéressante pour étudier le processus de socialisation économique et reprendre l'examen des pratiques économiques dans les classes populaires. Alors que leurs ressources objectives sont limitées, ils sont exposés à une entreprise de moralisation par l'administration des PTT. Celle-ci semble pouvoir rendre compte de leur disposition à l'épargne et de leur refus des dettes. Mais ces petits fonctionnaires conservent en même temps des habitudes populaires telle la pratique masculine du travail en plus et à côté, telle aussi la pratique masculine du café. Alors qu'on peut repérer chez ces facteurs des dispositions économiques telles le calcul et l'épargne et une gestion des ressources à long terme rompant avec les pratiques économiques traditionnelles des classes populaires que leurs conditions de vie inclinent à « profiter du présent sans songer à organiser les comportements en fonction de l'avenir »³⁰, il est étonnant de constater en même temps chez ces petits fonctionnaires un goût et une pratique masculine des jeux d'argent (en particulier le tiercé) qui paraît renvoyer à un tout autre rapport au temps³¹. De même les pratiques de consommation de ces petits fonctionnaires devraient être

²⁹ Voir notamment, F. Weber, *Le travail à côté*, INRA-EHESS, 1989.

³⁰ R. Hoggart, *La culture du pauvre*, Minuit, 1970 (1957), p. 183.

³¹ L'importance de cette pratique est apparue à travers les allusions des cadres et des agents dans le bureau de poste où se déroulait l'enquête de terrain de même que dans les archives disciplinaires et les réflexions de S.

explorées plus en détail pour voir dans quelle mesure l'ascétisme et la privation prônée par l'administration sont intériorisées ou au contraire accommodées à d'autres valeurs plus proches de la culture populaire.

Marie Cartier
Maître de conférence en sociologie à l'Université de Nantes
Chercheur associé au Laboratoire de Sciences Sociales

Salon sur les causes de la délinquance parmi les agents des PTT. Cependant, aucune mesure plus systématique n'a été conduite.